

## Newsletter N°115 du 5 décembre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

### EDITO : Viguié Social, Stop ou encore ?

Chers abonnés, chers amis, chers futurs adhérents (?), Avec 1360 articles ou brèves, et parfois des notes plus argumentées en bientôt 30 mois d'existence, Viguié social s'est développé, mais ne pourra sans doute pas perdurer sous la même forme en 2015, compte tenu du travail et du temps que cela demande quand même un petit peu. Encore 3 numéros donc sous ce format hebdomadaire mais il me faudra décider d'ici là et avec vous ce que je fais de Viguié Social.! Pour m'aider dans ce cruel dilemme, j'ai décidé de vous donner la parole, à vous abonnés avec le sondage au lien ci-après; Viguié Social, stop ou encore



<http://doodle.com/7nhii58zz77r593n> êtes vous vraiment lecteur et intéressé par cette news et êtes vous abonnés à Viguié Social pour cela, préférez vous le conseil juridique et social (que vous pouvez retrouver à l'OTRE), êtes vous prêts à rejoindre l'OTRE en plus de Viguié Social ou à la place de Viguié Social ? Autant de questions que je me pose et qu'il me faudra bien trancher bientôt.

En attendant, la semaine a été dense, avec une semaine de mobilisation patronale et de bonnes retombées presse surtout pour la CGPME avec son opération « Cadenassez », et par exemple une vidéo

<https://www.facebook.com/ViguiéSocialMobilite?fref=ts#!/video.php?v=795429950530982&set=vb.779389835468327&type=2&theater>

Des déménageurs y étaient, un ancien président à Paris, des déménageurs de Province à Toulouse également. C'est souvent plus médiatique et efficace de manifester que de se réunir et de faire des conférences comme avait préféré le Medef. Sociologiquement, les PME de transport se sentent sans doute plus proches de la CGPME que du Medef qui a cette image de syndicat des grands groupes. C'est à la fois vrai, et... faux, Pierre Gattaz n'étant pas lui même au CAC 40 ! Par contre, en termes de moyens et de débat d'idées, le Medef est sans doute un cran au dessus, mais il est amusant de voir comment la CSD et la FNTR, qui avaient du mal à aller dans la rue pour l'Ecotaxe y est allé lundi (en petit comité) pour signaler le ras le bol des employeurs, alors que l'OTRE prompte à agir sur le terrain contre l'Ecotaxe, n'a pas donné de mot d'ordre particulier en laissant libre choix à ses adhérents. En Ile-de-France, c'est pourtant bien le Medef qui avait soutenu les actions anti écotaxe de la profession et l'envoi d'ascenseur était nécessaire sur des sujets interprofessionnels qui concernent tout chef d'entreprises. Et pour finir sur la taxation écologique (qui ne finit donc jamais), l'actualité de la semaine, car comme annoncé dans notre édito de la semaine dernière, même si la vignette est en bonne voie, l'Ecotaxe n'est pas encore tout à fait enterrée, notamment en Alsace... <http://viguiesm.fr/edito-115/>

### 2) Les prud'hommes peuvent coûter cher aux TPE !

Vu dans le cadre de la semaine de mobilisation patronale, bon clip pédagogique <https://www.youtube.com/watch?v=BkZpOZcOtwA&feature=youtu.be> et les mises à pied conservatoires vexatoires peuvent coûter aussi [http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/consignee-chez-elle-elle-n-a-pu-dire-au-revoir-a-ses-collegues\\_1627620.html#xtor=CS3-5075](http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/consignee-chez-elle-elle-n-a-pu-dire-au-revoir-a-ses-collegues_1627620.html#xtor=CS3-5075)

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

### 3) Lutte contre la concurrence sociale déloyale :

Circulaire du 22 octobre de présentation des dispositions du droit pénal de la loi Savary

Née le 10 juillet dernier, la loi anti-concurrence sociale déloyale, appelée des vœux des professionnels, vient de faire l'objet d'une circulaire de la Chancellerie (22 oct. 2014, *BOMJ* n° 2014-10 du 31). Elle précise certaines sanctions, explicite légèrement l'interdiction des primes au rendement mais ne dit mot du repos en cabine, apanage de l'Arche. Survol du texte. Contrevenon n'est pas délit... <http://viguiesm.fr/lutte-contre-la-concurrence-sociale-deloyale/>



### 4) Déménager sur mesure

Abordé la semaine dernière avec le Buzz de « adopte un déménageur » <http://viguiesm.fr/adopte-un-demenageur/> encore dans la presse cette semaine, <http://www.meltybuzz.fr/adopteundemenageur-la-pub-qui-surfe-sur-adopteunmec-a358774.html> décidément, tout le monde s'y met aujourd'hui. Même les Bretons avec « sur mesure » <http://www.demenagement-sur-mesure.fr/>. Christian Rousseau (revu cette semaine avec plaisir en Province) avait eu raison trop tôt avec son Tandem ! <http://viguiesm.fr/adopte-un-demenageur/>

### 5) Code des marchés publics et régime des avances : accès des PME aux marchés publics

Le code des marchés publics est un code très spécifique qui prévoit dans son article 87 que le bénéficiaire du marché public puisse prévoir des avances, et qu'au delà de 50 000 € ou en dessous et que le marché public soit d'une durée supérieure à 2 mois ou reconductible, l'avance soit due et obligatoire. Même en cas d'avances non obligatoires, le même article 87 du CMP prévoit qu'elles puissent être instaurées afin de privilégier les PME qui n'ont pas la trésorerie suffisante et qui sinon ne pourraient pas accéder à ces marchés (les salaires, le gazole etc devant lui être payé tous les mois alors que les trésoreries sont exsangues). Évidemment, reste encore à en convaincre le donneur d'ordre ! Plus d'infos sur:

[http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/execution-marches/avances.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/execution-marches/avances.pdf)

### 6) Ruptures conventionnelles

2 décisions récentes intéressantes précisent le droit

Annulation de la rupture conventionnelle au motif que l'employeur avait fourni au salarié des renseignements erronés sur ses droits à l'allocation chômage le 5 novembre dernier, et Une rupture conventionnelle peut-elle être conclue le lendemain d'un entretien préalable à licenciement ?

<http://viguiesm.fr/rupture-conventionnelle-deux-decisions-recentes-interessantes-precisent-le-droit/> et pour rappel sur les délais à respecter : <http://www.legisocial.fr/actualites-sociales/1196-les-delais-respecter-en-cas-de-rupture-conventionnelle.html?>

### 7) Lancement d'un site de prévention des RPS :

La prévention des Risques Professionnels et notamment Psycho Sociaux reste au cœur de l'actualité, (un professionnel ne disait cette semaine que j'aurais beaucoup d'argent à gagner en rédigeant un glossaire de tous ces signes barbares) <http://viguiesm.fr/lancement-dun-site-de-prevention-des-rps/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

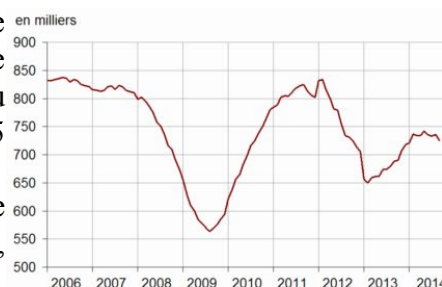
## 8) Marché, finances et immobilier

La lettre trimestrielle déjà abordée ici <http://www.dlpatrimoine.fr/Lettre-4T2014.pdf> et qui recense les dernières actualités patrimoniales et notamment tout ce qui concerne l'évolution du marché immobilier et donc de la mobilité et du déménagement vient de paraître. Or on constate en effet selon l'INSEE une légère baisse du volume annuel de transactions au troisième trimestre 2014

Après avoir augmenté courant 2013, le volume annuel de transactions s'est stabilisé début 2014 mais accuse une légère baisse en septembre : le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois est estimé à 725 000, contre 735 000 le trimestre précédent.

Ce chiffre reste cependant bien supérieur au nombre de transactions cumulées sur un an, en septembre 2013 (688 000, soit +5,4 %).

et voit aussi: <http://viguiesm.fr/marche-finances-et-immobilier/>



## 9) Comprendre le CPF, le nouveau droit à la formation et la fin de DIF

Les règles en matières de formation changent au 1er janvier et le site consacré au compte personnel de formation [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), vient d'ouvrir. Ce portail donne des informations utiles concernant le sort des heures de DIF et les renseignements à transmettre à vos salariés.

Au 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) va se substituer au droit individuel à la formation (DIF). Mais les heures acquises au titre du DIF ne seront pas perdues pour autant et pourront être utilisées jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette transition vous oblige à calculer précisément le solde du DIF propre à chaque salarié et à les en informer individuellement. Pour en savoir plus <http://viguiesm.fr/droit-au-dif-precisions-sur-linformation-des-salaries/>

## 10) Remise des chartes engagement à la réduction des émissions de CO2

aux 18 signataires de l'année 2014 à la DRIEA Ile de France en présence des représentants du Prefet, des organismes de formation, des organisations professionnelles et bien entendu de l'OTRE Ile-de-France ce mardi 2 décembre. Le cap des 100 000 Tonnes de CO2 économisées par an a été atteint par les désormais plus de 100 signataires de la charte franciliens (un millier en France). Qui a dit que les transporteurs ne faisaient rien contre l'effet de serre ? Toujours est-il qu'à l'heure où le diesel subit toujours plus de pression et est montré du doigt, particulièrement en Ile-de-France, être signataire de la charte



est un argument commercial différentiel non négligeable pour les entreprises qui ont choisi de s'engager dans cette voie, et tout particulièrement en Ile-de-France. On reconnaîtra au premier rang Françoise Robert et son fils des transports Bon que l'auteur de ces lignes connaît depuis plus de 20 ans et qui sont l'exemple même que la démarche est accessible aux PME et pas qu'aux seuls grands groupes! <http://viguiesm.fr/reduction-des-emission-de-co2-dans-le-transport/>

## 11) Une experte des transports chez les voyageurs ?

Alors que comme l'indique son profil LinkedIn Eric Ritter *quitte bientôt le poste de SG pour une autre expérience professionnelle toujours dans les transports...* la grande fédération des voyageurs (ou la fédération des grands voyageurs?) accueille à sa tête une femme.

<http://viguiesm.fr/une-experte-des-transports-chez-les-voyageurs/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

## 12) Les coûts du TRM – Bilan 2014 et perspectives 2015

Le CNR vient de publier « Les coûts du TRM – Bilan 2014 et perspectives 2015" sur son site internet. Ce document permet notamment aux entreprises de TRM de fonder leurs demandes d'ajustements tarifaires sur des arguments économiques objectifs et fiables. Le CNR fait une prévision d'inflation des coûts hors gazole en 2015, comprise entre + 1,2% et 1,7% en longue distance et entre + 1% et + 1,4% en régional. Retrouvez toutes les explications dans le document ci-joint <http://viguiesm.fr/marche-finances-et-immobilier/>

Et la lettre économique de la FNTR de novembre : <http://www.fntr.fr/sites/default/files/fntr-econews-14.pdf> Mais rappelons quand même qu'il y a à peine plus d'un an encore, la FNTR assurait la promotion de l'écotaxe, par exemple grâce à son application téléchargeable ! <http://www.fntr.fr/lactualite/actualites/lappli-ecotaxe-est-disponible?> Ou son guide de la taxe poids lourd <http://asp.zone-secure.net/v2/index.jsp?id=2186/2792/28688&lng=fr> qui rien qu'en édition a du coûter bien cher ! En tout les cas, les entreprises qui ont fait l'erreur « d'anticiper » et de s'équiper de boîtiers me demandent parfois qu'en faire, les facturer aux syndicats qui leur avaient conseillé d'anticiper ?

## 13) Les cotisations des syndicats bientôt prélevées sur la feuille de paie ?

Cette information me semble avoir été assez peu diffusée

<http://www.atlantico.fr/decryptage/comment-gouvernement-vient-discretement-rendre-syndicats-obligatoires-eric-verhaeghe-1877058.html> pourtant c'est pour demain et elle est votée depuis un moment [http://www.lesechos.fr/22/01/2014/LesEchos/21610-017-ECH\\_une-nouvelle-taxe-pour-financer-syndicats-et-patronat.htm](http://www.lesechos.fr/22/01/2014/LesEchos/21610-017-ECH_une-nouvelle-taxe-pour-financer-syndicats-et-patronat.htm) et en attendant, les syndicats de salariés ne sont pas content sur les salaires et mobilisent, mais dans le désordre <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/80692/nao-du-transport-routier-la-cfdt-appelle-a-la-mobilisation-avant-noel.html> Va-t-on les financer pour ça ?

## 14) Quelques rappels de règles sur l'auto liquidation de la TVA à l'import

<http://www.legifiscal.fr/actualites-fiscales/635-2nd-plfr-2014-autoliquidation-de-la-tva-due-limportation.html>

Retrouvez nous aussi au lien <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2014/05/News-N°-115.pdf> et sur en temps réel sur Facebook <https://www.facebook.com/#!/VigieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à [contact@viguiesm.fr](mailto:contact@viguiesm.fr); en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



**Reproduction interdite sans autorisation**



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne